

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 juin 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 03), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 6 15

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	12

OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT LUMINAIRES VÉTUSTES SECTEUR ZONE 2-3-4 ET 6 – VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU SDE09.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public de remplacement de luminaires vétustes doivent être réalisés sur le secteur sone 2-3-4 et 6.

Le montant estimé des travaux s'élève à 27 600 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Après déduction de la participation du SDE09, à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme SDE EP rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 13 800 €. Cette estimation est susceptible de varier en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal versé au SDE09 est plafonné à cette estimation majorée de 10 %. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10 %, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57 abrégé) en section de fonctionnement du budget communal pour un montant de 13 800 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le versement de cette contribution de 13 800 € au SDE09.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : de demander au SDE09 la réalisation des travaux de remplacement de luminaires vétustes sur le secteur zone 2-3-4 et 6.

Article 2 : de prendre acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09.

Article 3 : d'approuver le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 13 800 € et dans la limite de l'estimation + 10 %.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires au règlement de cette opération au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télécours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 juin 2025

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

